

**Arrêté du 7 mars 2016 portant nomination d'une régisseuse de recettes
à la régie industrielle des établissements pénitentiaires de Casabianda
NOR : JUSK1606916A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 84-675 du 17 juillet 1984 relatif au régime financier et comptable du compte de commerce : régie industrielle des établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté 1^{er} mai 2013 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la régie industrielle des établissements pénitentiaires (compte de commerce n° 909) ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Julie AURIOL, adjointe administrative, est nommée en qualité de régisseuse de recettes à la régie industrielle des établissements pénitentiaires de Casabianda, à compter du 9 mars 2016.

Article 2

Mme Julie AURIOL est assujettie à un cautionnement de 4 600 € (quatre mille six cents euros) et perçoit une indemnité de responsabilité.

Article 3

La directrice de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur du service de l'emploi pénitentiaire en sa qualité d'ordonnateur secondaire au comptable assignataire.

Fait le 7 mars 2016.

Pour le ministre de la justice et par délégation,
Par empêchement de la directrice de
l'administration pénitentiaire,
Le sous-directeur du pilotage et de la sécurité
des services,

Stéphane BREDIN